

## Certification intermédiaire- CAP- Aide à l'évaluation de la partie Histoire-Géographie-EMC

### 1. Rappel des modalités de la nouvelle épreuve d'histoire- géographie- enseignement moral et civique pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel et inscrits à l'examen du CAP en tant que certification intermédiaire, à partir de la session 2018.

(cf. l'arrêté du 6 décembre 2016 paru au JO du 18 décembre 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033624682&dateTexte=&categorieLien=id>)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers, l'un en histoire, l'autre en géographie (constitués individuellement ou par groupe) comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Dans les deux disciplines, les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année de première. Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

**L'épreuve orale**, d'une durée de 20 minutes au maximum, porte sur les deux dossiers.

Dans un premier temps, le candidat présente un des deux dossiers, déterminé par tirage au sort. Cette présentation est suivie d'un entretien au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond à des questions sur ce dossier.

Ensuite, des questions lui sont posées sur le second dossier.

### 2. Aide à l'évaluation

Le principe d'une notation globale sur 20 est conservé. Cette notation s'appuie sur une évaluation conjointe des connaissances et des capacités et compétences du candidat.

Les correcteurs doivent donc être attentifs au degré de maîtrise des quatre grandes capacités de l'histoire-géographie en lycée professionnel :

- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ;
- Exploiter des documents ;
- Mettre en œuvre des démarches et des connaissances ;
- Maîtriser des outils et des méthodes.

Ils doivent également être attentifs au degré de maîtrise des trois premières des quatre grandes compétences de l'Enseignement Moral et Civique au lycée :

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ;
- Mobiliser les connaissances exigibles ;
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

*NB : la quatrième compétence (s'impliquer dans le travail en équipe) ne peut être véritablement évaluée dans le cadre de l'épreuve.*